



CTL 87 DU 15/10/2021

DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Dans la continuité des précédents, ce CTL est une nouvelle fois marqué par un ordre du jour faisant la part belle au délitement de nos missions et surtout à la poursuite du NRP par l'intermédiaire des opérations suivantes :

- la création du SGC de Bessines-sur-Gartempe
- la création du SGC de Saint-Junien
- la création du SGC de Limoges et transfert de la mission départementale amendes.
- les transferts de l'activité des SIP de Bellac et Saint-Yrieix au SIP de Limoges et transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries d'Aixe-sur-Vienne, Bessines, Nantiat et Rochechouart aux SIP de Limoges et Saint-Junien.
- le tableau de ventilation des compétences assiette et recouvrement.

Si la forme laisse à penser qu'il serait bien que les nouvelles structures bénéficient dans un premier temps de conditions de travail satisfaisantes en ayant des effectifs suffisants, il ne faut pas oublier le fond avec la fermeture de 2 SIP BELLAC et ST YRIEIX et de 3 trésoreries Aixe sur Vienne, Nantiat, et Rochechouart, marquant une nouvelle étape du démantèlement du réseau de la DDFIP 87 !

L'intersyndicale Finances Publiques comprenant FO, la CGT, la CFDT et la CFTC ont rencontré Monsieur Stéphane Delautrette, Président de l'Association des Maires et Elus du Département, le 12 octobre dernier, qui a partagé les inquiétudes des représentants des personnels, en ce qui concerne la mise en place du NRP et notamment, sur le sujet de l'égalité de traitement des citoyens et leur accès aux services publics selon leur localisation géographique.

L'alliance CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 ne peut qu'être une nouvelle fois CONTRE cette accélération programmée du NRP dans le département. De plus , elle dénonce à nouveau l'impact néfaste de cette réforme qui n'est ni plus ni moins qu'une désagrégation programmée de la DGFIP.

Quant à la création du Pôle Unifié de Contrôle au 01/01/2022, autre point à l'ordre du jour, vous régularisez, Madame la Présidente, la fusion de la BDV et du PCE, déjà réalisée depuis quelques mois maintenant. Vous précisez dans la fiche de travail que « l'intégralité des emplois est pourvue au 01/09/2021, l'alliance CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 a envie de vous dire que c'est la moindre des choses mais pour combien de temps, encore ? En effet, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 reste méfiante quant à la pérennité de ces emplois si le couperet des suppressions vient à s'abattre sur les effectifs des services du contrôle fiscal. L'alliance CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 prend acte de cette création de service mais préfère s'abstenir sur le vote.

**Jean-François JEANTAUD et Nathalie JACQUEMIN,
élus CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.**



COMPTE-RENDU CTL DU 15/10/2021

Étaient présents :

Parité administrative	Parité syndicale
<p>Mme Véronique GABELLE, Directrice départementale M Olivier CARRIZEY, Directeur du Pôle de Gestion Publique Mme Florence LECHEVALIER, Directrice Pôle Pilotage et Ressources M Charles LERAY, Adjoint à la division PPR M Eddy GAUTHIER, Adjoint au directeur du Pôle Gestion Fiscal</p>	<p>SOLIDAIRES :</p> <p>Mme Roselyne UZU Mme Nadine MANEUF M Pierrick BONJEAN M Cédric BOULANGER</p> <p>FO DGFIP :</p> <p>Mme Lydie PEYRICHOUT Mme Nathalie ROOS</p> <p>CGT FINANCES PUBLIQUES :</p> <p>Mme Valérie LANDURE M Arnaud-Guilhem FABRY M Jean-Claude VIGNAUD</p> <p>CFDT- CFTC FINANCES PUBLIQUES :</p> <p>M Jean-François JEANTAUD Mme Nathalie JACQUEMIN</p>
<p>Rédactrices</p> <p>Mme Michèle FROMENT Mme Sylvie TOULZAC</p> <p>Secrétaire adjoint</p> <p>Monsieur Jean-François JEANTAUD, CFDT</p>	

Déclarations liminaires

Liminaire de :

- CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87
- FO
- CGT

Réponse de la Présidente :

Madame la Présidente répond qu'elle a rencontré les élus en 2020 et qu'elle s'est engagée à revenir vers eux pour savoir comment fonctionne la mise en place de la réforme dans leur collectivité.

Madame la Présidente rappelle que pour elle, l'accueil des usagers est largement assuré par la création :

- des FS (France Service), au nombre de 14 actuellement et qui seront 22 au total sur le département.

- de l'accompagnement au numérique avec la mise en place des conseillers numériques.

- des centres de contact, qui font de moins en moins appel aux services de la DDFIP par le renfort car le taux de décrocher est bon

ORDRE DU JOUR

I – APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX :

- CTL DU 29/04/2021 (POUR AVIS)

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
SOLIDAIRES FO CGT CFDT-CFTC			

- CTL DU 07/06/2021 (POUR INFORMATION)

- CTL DU 10/06/2021 (POUR AVIS)

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
SOLIDAIRES FO CGT CFDT-CFTC			

II – CRÉATION DU POLE UNIFIE DE CONTRÔLE (POUR AVIS)

Depuis septembre 2020, un pilotage unifié par un inspecteur principal a été mis en place à la tête du PCE et de la BDV.

La création du PUC (pôle unifié de contrôle) au 01/01/2022 ne fait que valider l'existence de ce nouveau service. Le PUC n'est pas une fusion des différents métiers, il a pour but de renforcer les synergies et de favoriser les échanges entre les 2 équipes.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 s'interroge sur le périmètre de ce service qui n'intègre pas le PCR. La Présidente explique que « le fonds de commerce n'est pas le même », en effet, la BDV et le PCE travaille principalement sur les dossiers professionnels alors que le PCR intervient sur les dossiers des particuliers et les dossiers de succession.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 rappelle aussi que depuis sa réunification en septembre 2020, ce service a connu plusieurs déménagements, avant de rejoindre leurs locaux actuels.

Dans sa liminaire, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 souhaite le maintien de l'effectif sur ce nouveau service et plus généralement sur l'ensemble des services du contrôle fiscal.

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
	SOLIDAIRES CGT	FO CFDT-CFTC	

III – OPÉRATIONS 2022 – NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ (NRP 2022) (POUR AVIS)

- 1) Création du SGC de Bessines sur Gartempe au 01/01/2022
- 2) Création du SGC de St Junien au 01/01/2022
- 3) Création du SGC de Limoges et transfert de la mission départementale Amendes au 01/09/2022
- 4) Transferts de l'activité des SIP de Bellac et St Yrieix au SIP de Limoges et transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries d'Aixe sur Vienne, Bessines, Nantiat et Rochechouart aux SIP de Limoges et St Junien
- 5) Tableau de ventilation des compétences assiette et recouvrement

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 regrette effectivement que le projet NRP n'aie pas été modifié depuis sa présentation en mars 2019 par Monsieur DARMANIN. 2022 en sera l'achèvement. Au-delà de la réforme, le NRP a été un prétexte pour fermer d'avantage de postes, découlant de la politique récurrente de suppressions d'emplois du Ministère.

Un nouveau métier émane du NRP : le conseiller aux décideurs locaux (CDL).

La direction estime qu'il faudrait 6 CDL sur le département, à savoir un CDL par SGC.

Actuellement, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 constate qu'ils ne sont que 2.

Par ailleurs, un seul CDL est prévu sur le plus gros SGC du département qui sera celui de LIMOGES et qui se créera au 01/09/2022.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 fait observer que la demande des collectivités est très importante et que seulement 6 créations de postes CDL risque de ne pas suffire pour couvrir les besoins des collectivités locales.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 regrette que les transferts des 2 SIP BELLAC et ST YRIEIX s'opèrent en terme de charge de travail sans les emplois correspondants : -1C au SIP de

VOTE			
POUR	CONTRE	ABSTENTION	NON PARTICIPATION
	SOLIDAIRES FO CGT CFTDT-CFTC		

IV – QUESTIONS DIVERSES

- Solidaires informe le CTL du refus d'un chef de service à 4 agents pour participer à leur Assemblée Générale pour nécessité de service !

- Les organisations syndicales font remarquer que la publication de la date de leurs assemblées générales n'est plus communiquée sur Ulysse et demande le rétablissement de la publication.

- La situation extrêmement tendue du SDIF est abordée, une pétition a été signée par les agents. La Direction informe qu'elle est consciente des difficultés de ce service et promet des renforts, mais quand ?

- Il est demandé, que les coordonnées des Maisons France Services figurent sur l'annuaire Ulysse 87.

- Un organisme, la CARSAT effectue régulièrement par virement des versements qui ne peuvent faute de références et d'interlocuteurs être identifiés par nos services. Il est demandé à la Direction d'alerter cet organisme afin de trouver une solution.

- Concernant la formation professionnelle, un manque de formateur est souligné, problème accentué par certains chefs de services qui pour nécessité de service ont refusé de libérer un de leur agent en charge d'une formation et ce malgré un calendrier prévu depuis longtemps. [La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 rappelle notamment l'importance de la formation des nouveaux agents. En effet, les formateurs sont souvent des collègues, qui ont de l'ancienneté et qui ont à cœur de transmettre leur connaissance du métier. Il est fort regrettable que certains chefs de services s'opposent à l'animation des stages.](#)

La situation des emplois désormais très critique dans les services conduit certains chefs de service à refuser les absences pour :

- assister aux assemblées générales des syndicats et autres associations,
- prendre des congés,
- animer des stages.

Depuis des années, la CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 a mis en garde la direction sur cette situation, qui aujourd'hui, est malheureusement une réalité, dans le quotidien des agents de la DDFIP.

La CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87 s'insurge contre cet état de faits et ne peut pas accepter que l'on refuse des absences bien méritées par des agents consciencieux, dont le professionnalisme n'est plus à démontrer.

Jean-François JEANTAUD et Nathalie JACQUEMIN, élus CFDT-CFTC FINANCES PUBLIQUES 87, en CTL.